

Mons, le 07 novembre 2024

Chers parents, chers responsables,

Dans le cadre du cours d'**Histoire de l'art**, les élèves de **4F** et **5A** seront amenés à effectuer un voyage de deux jours à **Lille et ses environs** les **13 et 14 février 2025**. Ce voyage culturel et pédagogique fait partie intégrante du cours et la présence de tous les élèves est requise.

Durant ces deux jours, plusieurs visites sont prévues :

- La **Piscine de Roubaix**, musée qui présente une collection d'arts appliqués comprenant des tissus, des pièces d'arts décoratifs, des sculptures, des peintures, des céramiques et des dessins. Le bâtiment en lui-même, une ancienne piscine Art déco du début du XXe siècle, constitue à lui seul un lieu d'exception.
- Le **Louvre-Lens**, dont la Galerie du Temps accueille plus de 200 œuvres directement issues des réserves du célèbre Louvre parisien. Cette galerie va voir sa collection totalement renouvelée pour le mois de décembre 2024.
- Le **Musée des Beaux-Arts de Lille**, un des plus grands musées de France en dehors de Paris et qui présente des œuvres issues dans plus célèbres artistes Français et internationaux.
- Le **Vieux-Lille**, quartier devenu incontournable et qui séduit par son authenticité et ses façades colorées impressionnantes.

Le prix de ce voyage s'élève à **175€** et comprend le transport en car du jeudi matin au vendredi fin de journée, les entrées aux différents musées ainsi que trois visites guidées, la nuitée en chambre multiple à l'hôtel Ibis Centre Grand Palais (Lille), le repas du jeudi soir et le petit-déjeuner du vendredi matin. Un premier acompte de **90€** est à verser pour le **20 décembre** au plus tard. Un second acompte de **85€** sera à verser pour le **30 janvier** au plus tard.

Afin de réduire le coût du voyage, sachez qu'une « **Action pralines** » va être organisée dans les jours qui arrivent et va permettre aux élèves qui le désirent de vendre des ballotins Neuhaus à un prix moins élevé qu'en magasin juste avant les fêtes de fin d'année. L'intégralité des bénéfices reviendra directement aux élèves participants (un courrier suivra celui-ci afin d'expliquer cette action).

Enfin, durant tout le voyage, les élèves devront s'engager à adopter une **attitude correcte et conforme au règlement scolaire**. Ils devront aussi être en possession d'une **carte d'identité** en cours de **validité** ainsi que d'un **document** les autorisant à quitter le **territoire belge** sans leur tuteur légal (document disponible dans les communes).

Sachez, chers parents, chers responsables, que tout sera mis en œuvre pour que ce voyage soit un moment riche en dépaysement et en découvertes culturelles !

D. Deleu, Professeur responsable

Ch. Ysebaert, Directrice